

# Plan triennal de lutte contre l'illettrisme 2007 - 2009

## Corse



PREFECTURE DE CORSE



FONDS SOCIAL EUROPEEN



Ministère de l'Emploi,  
de la Cohésion sociale  
et du Logement



Collectivité  
Territoriale  
de Corse



Mission Insertion- Illettrisme

# Préambule



Aujourd'hui, plus de trois millions de personnes au plan national sont en situation d'illettrisme, soit 9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France.

Comme les autres régions, la Corse est confrontée à cette problématique, source d'exclusion sociale et professionnelle. L'ampleur du phénomène intéresse tous les domaines, la santé, le logement, l'emploi et l'éducation.

A cet égard, la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale. Elle précise que l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part.

Les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses, tant pour les individus que pour l'économie régionale. Les entreprises ont besoin de collaborateurs qualifiés aujourd'hui et plus encore demain pour faire face aux départs à la retraite, mais aussi aux mutations économiques.

Partant de ce constat, sous l'impulsion de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, les membres de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un plan triennal afin de construire et d'optimiser des partenariats permettant d'apporter une réponse adaptée à chacun pour tendre vers l'autonomie sociale et économique des personnes illettrées.

Ce plan est le résultat d'un travail partenarial initié par la chargée de mission de lutte contre l'illettrisme (D.R.T.E.F.P.) avec l'appui et l'expertise du Centre Régional d'Appui aux Acteurs de l'Insertion (C.R.A.I.) - Centre ressources illettrisme - et la collaboration des institutions membres de la M.R.L.I.

Cette démarche a pour finalité d'améliorer la lisibilité des actions conduites par les services de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les associations en région et aussi de développer la coopération entre ces différents acteurs.

Le plan d'actions triennal prend appui sur différents dispositifs et programmes mis en oeuvre sur le territoire au travers notamment du contrat de projet État - Collectivité Territoriale de Corse, du programme opérationnel 2007-2013, du plan régional de développement de la formation de la Collectivité Territoriale de Corse 2007-2013, du projet académique 2004 - 2007, du plan régional d'intégration des populations immigrées et du programme du centre du service national d'Ajaccio.

Ce plan régional a pour objectifs de :

- faciliter l'accès à l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie,
- mettre en cohérence l'action publique à partir d'une action concertée des pouvoirs publics, des entreprises et les acteurs locaux associatifs,
- développer une politique de lutte contre l'illettrisme à partir d'initiatives locales et de la mobilisation de dispositifs existants,
- territorialiser l'action des pouvoirs publics tant dans le domaine de la prévention que de l'accompagnement.

Ces quatre objectifs couvrent à la fois le champ de la prévention, de la formation et de la professionnalisation des acteurs.

Ce plan régional présente l'ensemble des actions conduites par les différents services de l'État et des collectivités territoriales. Sur chaque champ d'intervention sont identifiés des objectifs opérationnels et des axes de progrès.

Le volet évaluation du plan devra permettre de réajuster annuellement, les actions programmées afin de répondre, au mieux, aux besoins repérés. Il s'agira également de procéder à l'analyse des pratiques réussies dans une perspective de transférabilité.

Nous comptons sur la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, les partenaires sociaux et les associations pour faire reculer l'illettrisme dans notre région.

# Sommaire



## Sommaire

---

### PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN CORSE

1. Les chiffres de l'illettrisme en France
2. Les chiffres de l'illettrisme en Corse
3. Les dispositifs de prévention, de formation et d'accompagnement en direction du public jeune et adulte
  - 3.1 Les actions de prévention et de professionnalisation l'Education Nationale
  - 3.2 Les actions de lutte contre l'illettrisme conduites par la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle
    - 3.2.1 Volet formation
    - 3.2.2 Volet professionnalisation des acteurs
  - 3.3 La lutte contre l'illettrisme mise en œuvre par la :  
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt  
Direction de la Santé et de la Solidarité
  - 3.4 L'action de repérage des jeunes conduite par le Centre du Service National
  - 3.5 Les actions de lutte contre l'illettrisme des Collectivités Territoriales
4. Les opérateurs

### PARTIE 2 : OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Améliorer le repérage des publics
2. Développer l'offre de services dans les domaines :
  - 2.1 de la prévention
  - 2.2 de la formation
  - 2.3 de la professionnalisation des acteurs
  - 2.4 du partenariat
  - 2.5 de l'évaluation et du suivi
3. Renforcer le Pilotage de la lutte contre l'illettrisme

## PARTIE 1

# ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN CORSE



## 1. Les chiffres de l'Illettrisme en France

| Chez les adultes   |   |
|--|---|
| 18 à 65 ans<br>Résident français, scolarisé en France  | 9% en situation d'illettrisme,<br>soit 3 100 000 personnes.   |
| Enquête IVQ Information et Vie Quotidienne de l'INSEE - Octobre 2005 -   |   |
| Chez les jeunes  |   |
| 17 ans   | 4.99 % en situation d'illettrisme, dont 11% en difficulté de compréhension de l'écrit                                   |
| Tests – Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, JAPD - 2005 -  |   |
| Elèves ayant quitté l'école en 3ème sans diplôme   | 20% des jeunes sont faibles lecteurs<br>33% en situation d'illettrisme  |
| Performances en lecture de plus de 350 000 jeunes de nationalité française âgés de 18 à 23 ans.<br>Enquête de l'Observatoire national de la lecture - 1995 - |   |
| Chez les élèves  |   |
| Elèves du primaire   | 15% des élèves sont en difficulté en lecture, voire en grande difficulté pour 3% en fin d'école primaire                |
| Direction de l'évaluation et de la prospective - octobre 2004 -  |   |
| Elèves évalués en français à l'entrée au CE2   | 8,7% des élèves obtiennent un score inférieur à 40%   |
| Elèves évalués en français à l'entrée en 6ème  | 5,6% des élèves obtiennent un score inférieur à 40%   |
| Chez les publics en difficulté   |   |
| Bénéficiaires du RMI   | 26% ne maîtriseraient pas les savoirs de base   |
| Enquête IVQ Information et Vie Quotidienne de l'INSEE - Octobre 2005 -   |   |
| Entrants en détention  | 23% connaissent des difficultés de lecture  |
| Sortants de l'enseignement secondaire sans qualification   | 71% connaîtraient des difficultés en matière d'acquisition cognitive en français et en mathématiques depuis le primaire |
| Etude sur les sortants du système scolaire sans qualification – Ministère de l'Education Nationale 1999  |   |

## 2. Les chiffres de l'illettrisme en Corse

| Chez les jeunes   |  |
|---|--|
| Entre 17 et 18 ans  | 2,79 % des jeunes sont en difficultés de lecture (soit 71 jeunes)  |
| Tests – Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, JAPD - 2005 -   |  |
| Jeunes accueillis en missions locales et PAIO   | 9.4% ne maîtriseraient pas les savoirs de base.(soit 394 jeunes)   |
| Association Régionale des missions locales - Requête Parcours décembre 2006 -   |  |
| Chez les adultes  |  |
| Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE   | 10% sont de niveau VI (1 <sup>er</sup> cycle du secondaire) soit 775 demandeurs d'emplois  |
| A noter que l'ANPE ne dispose pas de codification spécifique permettant d'identifier les DE en situation d'illettrisme (source DRTEFP-ANPE chiffres clés données au 31/12/2005) |  |
| Détenus   | 5.4% ont été repéré en situation d'illettrisme, soit 25 détenus  |
| Administration pénitentiaire - Sources DRSP – 2005  |  |
| Chez les élèves   |  |
| Elèves évalués en français en début de CE2  | Résultats inférieurs au score moyen national 65.7% de réussite contre 68.2% au plan national (- 2.5%). L'écart avec le score moyen global national se réduit sensiblement en 2003 à 65.3% contre 65.8% au plan national (-0.5%) soit une avancée de 2% |
| Elèves évalués en français à l'entrée en 6ème   | Résultats inférieurs à la moyenne nationale pour les épreuves de lecture : 64,3% d'entre eux réussissent ces épreuves contre 65.5% au plan national  |
| Sources : projet académique 2004-2007   |  |



### 3. Les dispositifs de prévention, de formation et d'accompagnement en direction du public jeune et adulte

---

La lutte contre l'illettrisme en région repose à la fois sur l'intervention des services déconcentrés de l'Etat, sur les Collectivités Territoriales et sur la mobilisation de différents partenaires opérateurs.

Concernant les services de l'Etat, il s'agit plus précisément de l'action conduite par l'Education Nationale, le Ministère de l'Emploi de la Cohésion Sociale et du Logement et le Ministère de la Défense.

L'implication des collectivités territoriales repose sur les opérations mises en œuvre par les communes à partir des contrats de ville et les conseils généraux au travers des plans départementaux d'insertion (P.D.I.).

#### 3.1 Les actions de prévention et de professionnalisation de l'Education Nationale

Ces actions s'inscrivent dans le projet académique 2004 -2007 Axe 1 « Maîtriser les apprentissages fondamentaux ».

Elles sont proposées aux enseignants dans le cadre du dispositif de formation continue départemental avec pour objectif l'apprentissage langagier et la prévention des handicaps.

Dans l'ensemble des C.P. les actions, ci-après, sont mises en place :

- action systématique des réseaux d'aide en grande section et en C.P. pour la détection et le suivi de difficultés particulières,
- évaluation des compétences acquises et identification des compétences de base non acquises en début d'année,
- mise en place de séances de remédiation sous forme de groupes de besoins et quand cela s'avère nécessaire, de suivi individualisé avec intervention du réseau d'aide.

- 
- mise en place de CP renforcés et de contrats locaux d'accompagnement scolaire.
  - mise en œuvre de (CEL) contrats éducatifs locaux permettant le développement d'activités pour les temps péri et extrascolaires.

Dans le cadre de la Professionnalisation des équipes éducatives des établissements scolaires (personnels enseignants et médico-éducatifs), les services de l'éducation nationale conduisent des actions d'animation pédagogique sur la lutte contre l'illettrisme au travers de stages de formation continue.

### 3.2 Les actions de lutte contre l'illettrisme conduite par la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

La politique conduite par la D.R.T.E.F.P. en Corse, dans le domaine de l'illettrisme, a été initiée en 1995. En 2001 à la demande de l'A.N.L.C.I., le Préfet de Corse a désigné le Directeur régional du travail de l'Emploi et de la formation professionnelle, chargé de mission régional de lutte contre l'illettrisme, mission à vocation interministérielle.

A ce titre la D.R.T.E.F.P. est chargée d'impulser, d'animer et de coordonner les politiques et les actions des acteurs et des partenaires. Elle assure l'animation de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme (MRLI) composée des membres du service public de l'emploi, des directions régionales de la culture, de l'agriculture et de la forêt, de la jeunesse et des sports, de la Collectivité Territoriale de Corse, des Conseils Généraux de Haute Corse et de Corse du Sud, de la Délégation régionale de l'ACSE et de l'association régionale des missions locales.

Au niveau départemental deux référents illettrisme sont en poste au sein des DDTEFP de haute Corse et de Corse du Sud. Leur mission est de veiller à l'inscription de la politique de lutte contre l'illettrisme dans les plans d'actions territorialisés

---

L'action conduite par la D.R.T.E.F.P. s'inscrit à la fois dans le cadre du programme national IRILL (Insertion Réinsertion Illettrisme) et dans les axes du contrat de projet Etat-Collectivité Territoriale de Corse et du programme Opérationnel 2007-2013.

Cela se traduit par la mise en place d'un dispositif articulé autour de deux volets :

- un volet formation
- un volet professionnalisation des acteurs.

### 3.2.1 Volet formation

Il s'appuie sur un programme annuel d'actions visant à favoriser l'acquisition des savoirs de base. Ce programme territorialisé comprend deux types d'actions complémentaires. Un comité de pilotage est constitué pour en assurer le suivi.

#### > Les actions de formation à visée professionnalisante (A.V.P.)

Ces actions, d'une durée de 1050h dont 800h en centre et 250h en entreprise, s'adressent exclusivement au public en situation d'illettrisme. Elles constituent un élément du parcours de formation destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle du public ne maîtrisant pas les savoirs de base.

En cours ou à l'issue de ces actions, le stagiaire peut, soit accéder à l'emploi soit poursuivre son parcours en intégrant des actions pré-qualifiantes voire qualifiantes.

Le bilan du programme 2004 fait apparaître un taux de sortie sur l'emploi de 42%.

Annuellement les A.V.P. accueillent en moyenne 120 stagiaires.

---

> Les ateliers de formation de base (A.F.B.)

Les AFB, formations à temps partiel, d'une durée de 240h sans alternance, s'adressent à un public plus large (illettrés, analphabètes, Français langue étrangère). Le programme complémentaire des actions en alternance et des actions linguistiques mises en oeuvre par le F.A.S.I.L.D., permet d'apporter une réponse adaptée à l'ensemble des publics quelque soit les statuts (rmistes, demandeurs d'emploi jeunes et adultes, inactifs...).

Annuellement les A.F.B. accueillent en moyenne 110 stagiaires sur l'ensemble du territoire régional.

> Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)

Les APP sont mobilisés pour assurer des remises à niveau pour les personnes ayant un projet professionnel. Annuellement les APP accueillent en moyenne 800 stagiaires et la part des niveaux VI représente près de 18% du public accueilli.

➤ Les Actions Spécifiques mises en place en direction des SALARIES :

- dans le secteur public

Les collectivités locales ne sont pas épargnées par le phénomène de l'illettrisme. Elles s'y trouvent confrontées à deux titres :

- en premier lieu en tant qu'employeur où ces difficultés touchent principalement les agents de catégorie C (47% des effectifs des collectivités locales),
- en second lieu, en tant que promoteurs et acteurs des politiques locales (contrats de ville...).

---

Dans ce contexte, et afin de renforcer les moyens de lutte contre l'illettrisme dans les collectivités locales, l'Etat (DRTEFP) et la Délégation Régionale du CNFPT ont signé en 2006 un accord cadre régional en application de l'accord cadre national signé le 2 décembre 2004 entre le CNFPT et l'A.N.L.C.I

Il vise à :

- accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des agents et de leur hiérarchie,
- former les responsables des ressources humaines et de formation à cette question.
- développer et faciliter les actions de formation dans les collectivités.

Sur le terrain, outre des actions de formation classique en direction des publics illettrés, cette démarche se manifeste par :

- des actions de formation en direction des personnes des collectivités locales visant au repérage et à l'orientation de ces publics illettrés,
- le soutien d'actions expérimentales et l'aide à la recherche de soutiens financiers.
- un appui méthodologique aux directeurs généraux dans l'élaboration de dispositifs et d'outils pédagogiques en direction des agents de premier niveau professionnel (guide d'élaboration de besoin de formation des agents),

---

□ *dans le secteur privé*

La politique d'intervention de l'Etat en faveur des actifs répond à des objectifs précis :

- intervention auprès de publics-cibles clairement identifiés : séniors (plus de 45 ans), bas niveau de qualification ou qualification obsolète
- développement d'actions de formation débouchant sur une validation.

Dans cette perspective la mobilisation du dispositif EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) vise à favoriser de préférence les actions collectives permettant :

- l'accès à une qualification professionnelle reconnue,
- la prévention des risques d'obsolescence des compétences
- l'accompagnement de mobilités et de perspectives d'évolution.

---

### 3.2.2 Volet professionnalisation des acteurs

La D.R.T.E.F.P. a mis l'accent sur le développement de la Professionnalisation des acteurs de l'insertion avec la création du C.R.A.I., Centre Ressources Illettrisme au cours de l'année 2000.

Le Centre Régional d'Appui aux Acteurs de l'Insertion (CRAI) a pour vocation :

- d'accompagner l'évolution de pratiques professionnelles d'acteurs de l'insertion,
- de favoriser le développement de leurs compétences, tant individuelles que collectives,
- d'instaurer l'échange de pratiques et l'émergence de réseaux locaux,
- de susciter l'innovation notamment dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi,

afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté en région.

La coordonnatrice de la mission apporte un appui technique au réseau régional des acteurs de l'insertion et de l'illettrisme en matière :

- d'ingénierie,
- d'animation,
- de ressources,
- d'information,

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de lutte contre les exclusions et notamment de l'illettrisme.

---

Le CRAI met en place annuellement un programme d'actions spécifiques :

- présentation de ressources pédagogiques,
- analyse des pratiques au sein de réseaux d'acteurs régionaux (MGI, APP, AFB,...),
- animation d'atelier d'écriture professionnelle,
- mise en place d'ateliers de création d'outils,
- de journées-rencontre sur l'actualité de la formation professionnelle.

Le CRAI participe à des projets d'actions avec les différents partenaires en région en tant qu'expert-accompagnateur en matière d'illettrisme (DRAF, DSS, DRTEFP, Rectorat, JAPD, CNFPT, Maison des Services Publics...)

Le C.R.A.I. assure la gestion des appels du numéro INDIGO illettrisme info service : 0820 33 34 35. Ce numéro permet d'apporter au grand public un premier niveau d'information sur les dispositifs existants en région.

Le centre ressources assure également l'animation du site internet [www.crai-corse.org](http://www.crai-corse.org) qui permet d'accéder à l'ensemble des produits et prestations d'animation.



---

### 3.3 L'action de lutte contre l'illettrisme de la :

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, D.R.A.F.

Direction de la santé et de la solidarité, D.S.S.

L'action initiée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt repose sur une démarche de sensibilisation aux situations d'illettrisme effectuée auprès de l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement agricole de la région Corse.

La Direction de la Santé et de la Solidarité est chargée au travers du P.R.I.P.I., programme régional d'intégration des populations immigrées de déterminer l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux migrants et la promotion sociale et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

A ce titre des formations linguistiques sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire auprès du public concerné. Ces actions sont complémentaires des formations conduites dans le cadre du programme I.R.I.L.L. (D.R.T.E.F.P.)

---

### 3.4 L'action de repérage des jeunes conduite par le Centre du Service National

Le Centre du service national, C.S.N., est chargé dans le cadre de la journée d'Appel de Préparation à la Défense d'effectuer un repérage des jeunes de 17-18 ans en difficulté de lecture.

Au cours de cette journée trois dimensions sont évaluées :

- les automatismes de traitement des mots écrits,
- les connaissances du vocabulaire écrit,
- les capacités de compréhension.

Un entretien individuel est proposé pour les jeunes non scolarisés et détectés selon les profils 1,2,3 et 4. Ces jeunes sont ensuite orientés vers les missions locales et les P.A.I.O..

Pour les jeunes scolarisés et en difficulté de lecture, les résultats du test sont communiqués auprès de leur structure éducative.

Le Centre du service national travaille en partenariat avec la D.R.T.E.F.P., les Inspections d'Académie, le réseau des missions locales et des PAIO ainsi que le S.A.I.O., la D.R.A.F., le C.R.A.I..

Depuis fin 2005 , afin de mieux prendre en compte les jeunes repérés lors de ces journées et d'apporter une réponse adaptée à leurs besoins, un référent J.A.P.D. a été désigné dans chaque mission locale et PAIO.

---

### 3.5 Actions de lutte contre l'illettrisme des collectivités territoriales

Les contrats de ville gérés par les municipalités d'Ajaccio et de Bastia permettent la mise en place de différentes formes d'opérations qui s'adressent au public jeune et adulte : échanges de savoirs, atelier d'écriture pour les jeunes en rupture scolaire, aide aux devoirs, soutien aux parents en matière de lecture.

L'action des Conseils Généraux de Haute Corse et de Corse du Sud se traduit par des opérations inscrites dans le cadre des plans départementaux d'insertion. Il s'agit de formations de type Atelier de formation de base ou d'accompagnement à la maîtrise des savoirs de base.

## 4. Les opérateurs

---

Les opérateurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme relèvent pour la plupart du secteur associatif. Il s'agit des organismes de formation, des organismes d'accueil d'information et d'orientation, mais également des associations caritatives, des associations socio-culturelles.

Les organismes de formation sont implantés sur l'ensemble des bassins d'emploi de la région.

La répartition et les zones couvertes par les agences locales pour l'emploi, les missions locales/P.a.i.o. permettent un accueil et un repérage du public sur l'ensemble des zones d'emploi.

Les associations caritatives et les associations socio culturelles investies dans la lutte contre l'illettrisme sont également réparties sur l'ensemble de la région. Leurs actions sont principalement orientées vers les enfants nécessitant un soutien scolaire et une aide individualisée aux devoirs. Ces organismes assurent généralement une interface avec les parents afin de connaître leurs besoins et leurs attentes.

## PARTIE 2

# OBJECTIFS OPERATIONNELS



## 1. Améliorer le repérage des publics

---

Le repérage des situations d'illettrisme repose sur l'utilisation d'outils par l'ensemble des personnels des structures d'enseignement primaire et secondaire, d'accueil d'information et d'orientation (missions locales, ALE, CCAS, Centre du service national, Maison des services publics, maisons de l'emploi...) et des bénévoles des associations.

### Pour les élèves de CE2 , CM2 et 6ème

Les résultats des tests dévaluation en français et en mathématiques seront davantage exploités afin d'organiser voire de renforcer les actions de soutien mises en œuvre dans le cadre du programme personnalisé de réussite éducative.

### Pour le public scolarisé dans les établissements d'enseignement agricole,

le repérage sera effectué par des personnels référents formés aux pratiques de repérage.

### Pour le public jeunes 17-18ans

le repérage est effectué par les personnels du CSN lors des JAPD . A l'issue de ces sessions une orientation vers les missions locales ou les CIO est proposée aux jeunes en difficulté. Afin d'assurer un meilleur suivi de ce public la collaboration CSN/CIO/Missions locales sera optimisée (Fiche de suivi...)

---

### Pour le public détenu

les responsables locaux de formation des établissements pénitentiaires seront associés à la démarche d'harmonisation des pratiques de repérage développée par le CRAI auprès de l'ensemble des personnels d'accueil.

### Pour le public jeune et adulte (Demandeurs d'emploi Rmistes, salariés, inactifs...)

Il s'agira de développer en région une harmonisation des pratiques de repérage des personnels des organismes d'accueil, d'information et d'accompagnement (ALE, Mission locales, ...) afin d'orienter au mieux toute personne identifiée en vue d'une action de formation adaptée à sa situation.

Dans cet objectif un programme de recherche action est d'ores et déjà engagé au niveau régional dans la perspective de la réalisation d'un outil de repérage commun à l'ensemble des personnels des organismes d'accueil. Cette mission est assurée par le CRAI-CRI en collaboration avec la Mission Locale de Bastia, l'Agence Locale pour l'Emploi de Bastia, l'association OPRA, La Maison des Services Publics de Bastia l'association ALPHA et l'association SIGMA. Dans le prolongement de cette action un réseau de "référents illettrisme" sera constitué.

Par ailleurs il conviendra de mettre à disposition des centres de bilan de la région des outils spécifiques de positionnement. A cet effet la systématisation de l'utilisation de l'outil IES (Instrument d'Evaluation des Savoirs de base) sera préconisé. La formation à cet outil pourra être assurée par le CRAI.

## 2. Développer l'offre de services dans différents domaines

---

### 2.1 Dans le domaine de la prévention

Cet engagement opérationnel repose sur deux volets :

- > Le premier volet concerne le renforcement des actions conduites par l'Education nationale dans le cadre du plan de réussite éducative afin de prévenir la grande difficulté scolaire et de favoriser pour tous les élèves l'acquisition des compétences de base (développement des actions conduites par les E.P.L.E., C.L.A.S. et soutien scolaire, C.P. renforcés).
- > Le second volet de la prévention prend appui sur la sensibilisation tous publics à la problématique de l'illettrisme. Cet engagement opérationnel se traduira par la mise en place d'une politique de communication structurée adaptée aux publics ciblés (grand public, élus, socio professionnels, enseignants, travailleurs sociaux,...)

Les programmes de communication s'articuleront autour de la mobilisation des média sur des thématiques spécifiques présentant les différents aspects du phénomène illettrisme « Illettrisme et entreprises » « la prévention de l'illettrisme » ...

L'organisation de séminaires et de conférences viendra compléter le dispositif d'information grand public.

Le Centre Régional d'Appui aux Acteurs de l'insertion (CRAI) sera également mobilisé pour l'organisation de campagnes d'information sur l'illettrisme afin d'améliorer la connaissance des acteurs sur l'ensemble des dispositifs pouvant être mobilisés en fonction des besoins du public (réunions d'information auprès des travailleurs sociaux , des partenaires des milieux économiques, des élus des collectivités territoriales, des bénévoles du secteur associatif...).

Le CRAI procédera également à une large diffusion du répertoire des acteurs et des lieux de formation en région.

Les services de la direction régionale des affaires culturelles, D.R.A.C. seront sollicités pour la mise en place d'actions de sensibilisation sur la lecture et l'organisation de manifestations culturelles.



---

## 2.2 Dans le domaine de la formation

L'offre de formation en région nécessite un élargissement des prestations afin de répondre aux besoins des différents publics (salariés, demandeurs d'emploi, public détenu, ...). La diversité des dispositifs reposera à la fois sur le développement d'approches pédagogiques innovantes et le renforcement de prestations de proximité

### Pour les salariés du secteur privé de bas niveau de qualification (y compris les contrats aidés)

Un travail partenarial Etat - Collectivité Territoriale de Corse sera conduit auprès des OPCA, des syndicats et des branches professionnelles afin de maintenir dans l'emploi et de prévenir du chômage le public ciblé à partir d'un programme de formation spécifique prenant en compte les contraintes liées au poste de travail (disponibilité). Ce programme s'inscrit dans le cadre des orientations du plan de développement de la formation 2007-2013 de la Collectivité Territoriale de Corse. Il s'agira de faire prendre en compte dans les plans de formation les actions aux savoirs de base. Par ailleurs *un accompagnement à la démarche de VAE* devra être développé afin de favoriser l'accès à la certification

### Pour les salariés en contrat aidé du secteur non marchand

Un dispositif spécifique régional le DRACA (dispositif régional d'accompagnement des contrats aidés), mis en œuvre par l'AFPA sera activé en tant que de besoin. Ce dispositif permet d'effectuer un repérage des besoins de formation des salariés et d'élaborer les modules répondant aux besoins identifiés

---

### Pour les salariés des collectivités territoriales

Au travers de l'accord cadre régional conclu en 2006, entre l'Etat (D.R.T.E.F.P.) et la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, il est convenu de la mise en place d'une action expérimentale en direction de 20 salariés de la C.A.P.A. (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien). Cette action sera proposée à terme à l'ensemble des salariés de la fonction publique territoriale de bas niveau de qualification.

Avec l'appui technique de la mission insertion/illettrisme du C.R.A.I. des actions de sensibilisation seront mises en œuvre en direction des élus de l'ensemble des collectivités à travers l'organisation de colloques sur le développement des compétences de base des salariés.

Dans le cadre de ce partenariat, le C.R.A.I. mettra également à disposition ses ressources documentaires ainsi que son expertise dans le domaine pédagogique (appui méthodologique).

---

Pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes

- *Le dispositif des ateliers de formation de base* (A.F.B.) et des *actions à visée professionnalisante* sera renforcé.

Concernant les A.F.B, l'action portera sur un développement de la couverture territoriale, l'élargissement des plages horaires de formation (avec l'organisation d'ateliers en soirée et le samedi matin) et l'augmentation du volume d'heures de formation avec des contrats pédagogiques d'une durée de 350 heures (au lieu de 240 heures actuellement) .

Concernant les actions à visée professionnalisante rémunérées, le volet alternance sera développé avec une augmentation du nombre d'heures de formation en entreprise passant de 250h à 350H.

- *Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée* renforceront leur action pédagogique en direction des publics en situation d'illettrisme sur l'ensemble du territoire au travers de contrats d'objectifs portant sur la culture générale : remise à niveau en français, mathématiques, expression écrite et orale, raisonnement logique, et la culture technologique de base : initiation à Internet et aux nouvelles technologies. La poursuite du parcours de formation à l'issue de l'APP devra être également renforcée pour ces publics.

---

### Pour le public jeunes de plus de 16 ans non diplômé

*La mission générale d'insertion* sera mobilisée. Cette mission a pour objectif d'offrir une nouvelle chance aux jeunes de plus de seize ans qui ne sont pas diplômés et d'accompagner vers l'emploi tous ceux qui quittent le système scolaire pour une meilleure insertion professionnelle.

La M.G.I. propose à chaque jeune qui le souhaite :

- un accompagnement permettant d'aider celui ou celle à faire face aux problèmes du moment (scolaires, personnels, professionnels),
- une mise au point sur ses acquis scolaires, ses centres d'intérêt et ses compétences personnelles,
- la construction d'un itinéraire d'accès à la formation professionnelle et à la qualification.

*Afin d'optimiser ce dispositif, l'articulation des missions du réseau d'accueil (missions locales) et de la MGI sera renforcée.*

### Pour le public détenu

Il conviendra de développer les actions de remise à niveau mises en place dans les établissements pénitentiaires. La coordination entre les différents dispositifs gérés par l'ANPE, l'AFPA, la DRTEFP et l'Education nationale sera renforcée à partir de la mise en place d'un comité de pilotage régional.

La DRTEFP poursuivra le travail partenarial engagé avec la Direction Régionale des Services Pénitentiaires, D.R.S.P. afin de développer des actions d'animation d'ateliers d'écriture en collaboration avec les responsables locaux de formation des Centres de Détention et des Maisons d'Arrêt, les enseignants de l'éducation nationale mis à disposition des établissements pénitentiaires et les formateurs.

---

### 2.3 Dans le domaine de la professionnalisation des acteurs

Concernant la professionnalisation des équipes éducatives des établissements scolaires (personnels enseignants et médico-éducatifs) des actions d'animation pédagogique sur la lutte contre l'illettrisme seront programmées annuellement au travers de stages de formation continue ayant notamment pour thématiques : les troubles spécifiques du langage, le français langue étrangère, l'apprentissage du langage écrit au CP.

Ces sessions d'animation pédagogiques seront assurées par les I.E.N. et au cours des stages à l'IUFM.

La professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme en région est assurée par le C.R.A.I., centre ressources illettrisme.

En vue de développer la qualité des prestations de formation de lutte contre l'illettrisme mises en œuvre en région, le C.R.A.I. accompagnera la professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion en poursuivant son action d'évaluation annuelle des besoins des professionnels (formateurs des A.F.B. et des A.V.P., personnels d'accueil, coordonnateurs pédagogiques, ...) et en proposant un plan d'actions de formation répondant aux besoins repérés.

---

Dans le cadre de sa mission d'animation, le C.R.A.I. organisera :

- des sessions d'analyse de pratiques (échanges et réflexion sur des expériences).
- des appuis techniques personnalisés sur site consacrés à la présentation d'outils et de méthodes pédagogiques.
- l'animation de réseaux notamment en direction des acteurs de l'entreprise.

Le C.R.A.I. poursuivra son action de capitalisation et de valorisation des ressources pédagogiques mises à disposition des professionnels (ouvrages, outils multimedia) et assurera la gestion des appels du numéro INDIGO illettrisme info service : 0820 33 34 35.

Le C.R.A.I. poursuivra l'animation du site internet [www.crai-corse.org](http://www.crai-corse.org) permettant aux professionnels d'accéder à la fois à l'ensemble du fonds documentaire et à la programmation d'animation du centre de ressources.

---

## 2.4 Dans le domaine du partenariat

L'efficacité d'une politique de lutte contre l'illettrisme repose sur une démarche structurée et concertée. Aussi Le développement et le renforcement des coopérations entre les organismes tant au niveau local, départemental, régional qu'au niveau national et européen constituent un des engagements opérationnels majeur du plan d'action triennal.

Cet engagement se traduira par la recherche d'une complémentarité des interventions des différents partenaires permettant l'articulation des dispositifs afin de s'inscrire dans une démarche de parcours.

### Partenariats au niveau local

La lutte contre l'illettrisme doit s'intégrer tout particulièrement dans la politique de la ville, cela nécessite la collaboration des municipalités au travers des contrats de ville mais également les communautés de communes (actions de sensibilisation auprès des élus et mise en place sur les petites communes de points relais illettrisme).

Dans le cadre d'actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme conduites auprès des parents d'élèves, les associations de quartiers seront fortement mobilisées, (information auprès des bénévoles) ainsi que les associations caritatives (actions d'aide aux devoirs). La mission régionale de lutte contre l'illettrisme associera à ses travaux les représentants des associations concernées.

Le partenariat local dans le domaine de l'emploi doit reposer sur les actions conduites par les Maisons de l'emploi (articulation de l'ensemble des dispositifs d'accueil, d'information, d'orientation, de formation et d'accompagnement).

---

## Partenariats au niveau départemental

Les Conseils Généraux sont les partenaires privilégiés pour conduire une politique de sensibilisation et de formation des travailleurs sociaux. Ils seront sollicités à cet effet.

Complémentairement aux opérations conduites en direction des personnels des DDISS un travail partenarial sera initié avec les Caisses d'Allocations Familiales des deux départements pour la mise en place d'actions de sensibilisation des personnels d'accueil.

## Partenariats au niveau régional

Un des principaux axes de progrès à mettre en œuvre au niveau régional concerne les partenariats à développer avec :

- la Collectivité territoriale de Corse et plus particulièrement la Direction de la formation de l'enseignement et de la recherche sur la complémentarité de l'offre de formation ETAT/CTC. Il s'agit d'adopter des stratégies de parcours de formation et de penser la construction des savoirs dans une logique de développement de cursus afin de favoriser l'insertion des publics ne maîtrisant pas les savoirs de base.
- Les Fonds d'Assurance Formation (AGEFOS PME, OPCA 2, AREF BTP) pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme tant auprès des salariés que des chefs d'entreprise et la mise en oeuvre du dispositif VAE ainsi que des formations en direction des salariés ne maîtrisant pas les savoirs de base.
- Les A.S.S.E.D.I.C. pour promouvoir les formations aux savoirs de base en direction des demandeurs d'emploi.



---

Un travail partenarial devra être conduit avec la D.R.J.S. en vue de sensibiliser les animateurs sportifs sur la nécessité du repérage et des possibilités d'accompagnement des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base.

Il conviendra de poursuivre la collaboration entre les missions locales, les C.I.O. et les services de la J.A.P.D. Les liaisons entre le C.S.N. et les organismes d'accueil et d'orientation devront notamment porter sur l'optimisation des prestations d'accompagnement proposées aux jeunes repérés lors des J.A.P.D.

Un partenariat avec l'université de Corse devra être initié sur les volets recherche, développement pédagogique et évaluation. Sur ce point le C.R.A.I. pourra être mobilisé pour assurer en accord avec l'I.U.F.M. des actions de sensibilisation sur la problématique de l'illettrisme auprès des futurs enseignants du primaire. Il s'agira également de susciter des démarches d'innovation et de prospectives en développant des pistes d'investigation sur les méthodes d'apprentissage, l'utilisation des nouvelles technologies...

La collaboration entre l'Agence Régionale de Cohésion Sociale et la D.R.T.E.F.P. devra être renforcée pour assurer une complémentarité des dispositifs mis en œuvre en région en faveur des publics en difficultés.

Par ailleurs le partenariat engagé entre la D.R.T.E.F.P. et la DSS devra améliorer l'articulation des programmes IRILL et PRIPI (programme régional d'intégration des publics immigrés).

---

## Partenariats au niveau national

Le travail en réseau entre le C.R.A.I. et les centres ressources illettrisme implantés au niveau national devra être conforté pour accompagner le développement d'échanges de pratiques et d'outils.

Afin de diversifier les sources de financement permettant la création d'outils et la mise en place d'actions expérimentales sur le territoire, il serait opportun d'engager une collaboration avec les fondations créées par différents organismes bancaires : le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

La DRTEFP poursuivra l'action engagée dans le cadre de la démarche de professionnalisation des chargés de mission initiée par l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme

## Partenariats au niveau européen

La lutte contre l'illettrisme doit s'inscrire dans le cadre de programmes d'initiative communautaire (Pic Equal, ...) permettant non seulement d'accompagner le développement de projets locaux mais également de bénéficier d'échanges d'expériences permettant d'enrichir les pratiques mises en œuvre et de transférer des savoir-faire tant au niveau pédagogique que méthodologique.

---

## 2.5 Dans le domaine de l'évaluation et du suivi

L'évaluation du plan d'actions triennal de lutte contre l'illettrisme est nécessaire afin de mesurer annuellement l'impact des actions conduites sur le terrain, l'efficacité des réponses mises en place, l'efficience des partenariats engagés et réajuster, en tant que de besoin, les axes de travail de certains projets.

Il s'agit au travers de cette évaluation annuelle de disposer d'un outil de pilotage commun à l'ensemble des partenaires du plan.

Par ailleurs, cet outil doit permettre de répondre aux indicateurs du BOP 103, du contrat de projet 2007-2013 et du programme opérationnel.

L'évaluation portera sur l'ensemble des objectifs opérationnels couvrant à la fois les volets :

- prévention
- formation
- professionnalisation des acteurs
- partenariat

Un comité d'évaluation sera constitué de l'O.R.E.F. et du C.R.A.I. Ce comité sera chargé de déterminer les critères d'évaluation des différents volets et proposera une procédure d'évaluation aux membres du comité de suivi M.R.L.I. pour validation. L'ANCLI sera associée aux travaux conduits par le comité d'évaluation.

La composition du comité de suivi sera arrêtée par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme

### 3. Renforcer le pilotage de la lutte contre l'illettrisme

---

L'état des lieux du plan d'action triennal montre la multiplicité d'initiatives existant en région en matière de lutte contre l'illettrisme et la nécessité de développer la coordination entre les différents acteurs afin d'assurer une cohérence d'action dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

Cette coordination repose sur l'organisation d'une collaboration structurée entre les services régionaux et départementaux de l'Etat; les services des collectivités territoriales, les acteurs économiques et les associations.

La coopération entre ces différents acteurs doit s'effectuer dans le cadre de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme . Il s'agit , à partir du cadre national de référence, et des besoins repérés en région de mettre en commun les savoir faire et les moyens de tous les partenaires pour répondre aux besoins des publics.

Le Chargé de mission régionale assurera la mise en œuvre de ce volet à partir de :

- l'animation de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme afin de mutualiser et d'optimiser les moyens affectés par chacun des partenaires.
- la mise en place de groupes de travail thématiques pour rechercher des complémentarités et mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'illettrisme en région.

Le Président du Conseil Exécutif

Ange SANTINI.

Le Préfet de Corse,

Michel DELPUECH.

Le Recteur de l'Académie de Corse,

Gilles PRADO.

# Annexes

---

## Membres de la Mission Régionale de Lutte contre l'Illettrisme.


---

Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
De Corse du Sud  
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
De Haute Corse  
Direction Régionale de l'ANPE  
Rectorat – Recteur Académique  
Direction Régionale de la Santé et de la Solidarité  
Délégation Régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité  
Direction Régionale de l'AFPA  
Direction de l'Enseignement de la Formation et de la recherche – Collectivité  
Territoriale de Corse  
Délégation Académique à la Formation Continue – Centre Régional d'Appui aux  
Acteurs de l'Insertion (CRAI)  
Délégation Académique à la Formation Continue  
Association Régionale des Missions Locales (ARML)  
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Inspection Académique de Haute Corse  
Inspection Académique de Corse du Sud  
Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
Centre du Service Nation – Bureau d'Appel de Préparation à la Défense  
Direction Régionale de l'Agence de Cohésion Sociale  
Conseil Général de Corse du Sud – DDISS  
Conseil Général de Haute Corse – DDISS

# GLOSSAIRE

---

**AFB** Atelier de formation de base  
**ACSE** Agence nationale de cohésion sociale  
**ANLCI** Agence nationale de lutte contre l'illettrisme  
**ANPE** Agence nationale pour l'emploi  
**APP** Atelier de pédagogie personnalisée  
**AVP** Action à visée professionnalisante  
**CAF** Caisse d'allocations familiales  
**CAFOC** Centre académique de formation continue  
**CEL** Contrat éducatif local  
**CIO** Centre d'information et d'orientation  
**CLAS** Contrat local d'accompagnement scolaire  
**CNFPT** Centre national de la fonction publique territoriale  
**CP** Contrat de projet Etat/Région  
**CRAI CRI** Centre régional d'appui aux acteurs de l'insertion - Centre ressources illettrisme  
**CSN** Centre du service national  
**CTC** Collectivité Territoriale de Corse  
**DDTEFP** Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
**DRAC** Direction régionale des affaires culturelles  
**DRJS** Direction Régionale de la jeunesse et des sports  
**DRSP** Direction régionale des services pénitentiaires  
**DRTEFP** Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
**DSS** Direction de la santé et de la solidarité  
**EDEC** Engagement de développement de l'emploi et des compétences  
**EPLEA** Etablissement public local d'enseignement agricole  
**EREA** Etablissement régionale d'enseignement adapté  
**FLE** Français langue étrangère  
**FOAD** Formation ouverte à distance  
**FSE** Fonds social européen  
**IRILL** Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (ligne budgétaire)  
**IUFM** Institut universitaire de formation des maîtres  
**JAPD** Journée d'appel et de préparation à la défense  
**MGI** Mission générale d'insertion (Rectorat)  
**OPCA** Organisme paritaire collecteur agréé  
**OREF** Observatoire régional emploi-formation  
**PAIO** Permanence d'accueil, d'information et d'orientation  
**PLIE** Plan local pour l'insertion et l'emploi  
**RMI** Revenu minimum d'insertion  
**SAIO** Service académique d'information et d'orientation  
**SPE** Service public pour l'emploi  
**VAE** Validation des acquis de l'expérience



---

Rédaction – Coordination

Mme Marie Françoise BALDACCI Chargée de mission régionale de lutte contre L'illettrisme  
Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Corse

Mme Anne Marie CHIARONI Coordonnatrice  
du Centre Régional d'Appui aux Acteurs de l'Insertion  
GIPACOR